

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
1<sup>er</sup> AVRIL 2021

DATE d’AFFICHAGE  
13 AVRIL 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 38  
Présents : 29  
Votants : 35

L’an deux mille vingt et un,  
le 6 avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Michel CRIAUD, - Mme Annie DRENO, - M. Alain HALIMI, - Mmes Nicole KORN, - Christine LE CADRE, - Mireille LUCAS, - Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET.

**Mme Laurence BAUDAIS donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**

**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à M. Jean-Paul DANIEL**

**M. Alain HALIMI donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL**

**Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à M. Bruno HUBERT**

**Mme Mireille LUCAS donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°36-2021 – FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT 2021**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle qu’en application des articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d’investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP / CP) permettant de concilier engagements pluriannuels et principe d’annualité budgétaire.

Il rappelle que 3 autorisations de programme ont été créées par délibération du conseil n°44-2020 en date du 10 mars 2020 et qu’il est nécessaire de délibérer pour ajuster les crédits de paiement à ouvrir au budget primitif 2021.

- **Pour l’extension du siège avec accueil de la MSAP**

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
	2020 Réalisé	2021	2022
2 894 714,00 €	122 633,25 €	1 409 400,00 €	1 362 680,75 €

- Pour le déploiement du Très Haut Débit Mégalis Bretagne

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)			
	2020 réalisé	2021	2022	2023
3 405 342,00 €	918 279,00 €	877 336,00 €	804 866,00 €	804 861,00 €

- Pour les mises aux normes optimisation de la déchetterie de Le Guerno et de la plateforme déchets verts de Damgan.

Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
	2020 réalisé	2021	2022
1 032 965,00 €	18 860,04 €	617 810,00 €	396 294,96 €

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les Crédits de Paiement 2021 à inscrire au budget primitif 2021 et les ajustements pour les 3 Autorisations de Programme, selon les montants fixés dans les tableaux ci-dessus.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 13/04/2021

Le Président,

